



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 19 avril 2018

OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale

Rédacteur :

Date du compte-rendu : 23 avril 2018

Présents : Francis CHAUD, Claire CHRISTIAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE, Michel FRISON, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Ghislaine LOMBARD, Roger MOUTIER, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Gérard GUIMBERT
Patrick VIGNE à Claire CHRISTIAN
Serge GIORDANO à Ghislaine LOMBARD

Excusés : Elysabeth RICHARD, Mary lyne VAUCHERE, Michel CHEYLAN, Martin FAURE

Le Président accueille l'assemblée à Lucéo à la Roche de Rame.

- a) Michel FRISON est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 29 MARS 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CABINET

1- Fixation de tarif de cinéma pour les nouvelles séances de jeudi

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer un tarif unique de 5€ pour les séances du jeudi du cinéma « Eau Vive » et les séances exceptionnelles du vendredi à partir du 25 mai 2018.

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

2- Maison de santé Gyronde à Vallouise : Fixation de tarif de location du local « dentiste » et du local « kiné 2 »

Le Président informe l'assemblée de la demande de location du bureau « dentiste » d'une superficie de 21,46 m² présentée par Mr ESCKENPIELLER Thierry, dentiste à Vallouise-Pelvoux. Ainsi que la demande de location du bureau « kiné 2 » d'une superficie de 41,31 m² par Mr BONNET Guillaume, masseur kinésithérapeute à Vallouise-Pelvoux.

le Conseil Communautaire accepte la location du local dentiste à Mr ESCKENPIELLER Thierry et la location du local « kiné 2 » à Guillaume BONNET.

Valide le loyer à hauteur de 268,85 € TTC par mois ainsi que les conditions générales d'occupation de la maison de santé pour Mr ESCKENPIELLER Thierry

Valide le loyer à hauteur de 517,53 € TTC par mois ainsi que les conditions générales d'occupation de la maison de santé pour Mr BONNET Guillaume

Madame Claire CHRISTIAN ne participe pas au vote

Voté à l'unanimité

3- Maison de santé Gyronde à Vallouise : Fixation de tarif de location du local « médecins 1 »

Le Président informe l'assemblée de la demande de location du bureau « médecin 1 » d'une superficie de 35,96 m² présentée par Mmes SCHWINT Sandrine et GALLOT Stéphanie, Médecins à Vallouise-Pelvoux.

Le Conseil Communautaire accepte la location du local « médecins 1 » à Mmes SCHWINT Sandrine et GALLOT Stéphanie et valide le loyer à hauteur de 450,55 € TTC par mois ainsi que les conditions générales d'occupation de la maison de santé.

Voté à l'unanimité

4- Tarif de location du bureau nomade du pôle « Gyronde » de la maison de santé du Pays des Écrins.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a mis en place dans le pôle Gyronde de la maison de santé un bureau nomade qui permet l'accueil de consultations ponctuelles.

Aujourd'hui la Communauté de communes est en contact avec des professionnels libéraux qui souhaiteraient assurer des prestations ponctuelles dans ce bureau nomade (psychologue, diététicienne...). Il est donc nécessaire de convenir avec ces professionnels d'un tarif de location à la journée et à la demi-journée.

Le conseil communautaire valide les tarifs HT de 20 € la demi-journée et de 30 € la journée.

Voté à l'unanimité

5- Tarif de location du logement du pôle « Gyronde » de la maison de santé du Pays des Écrins.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a mis en place dans le pôle Gyronde de la maison de santé un logement qui permettra l'accueil de stagiaires, d'internes en médecine, de remplaçants...

Ce logement est destiné uniquement à des personnes, exerçant ou en cours de formation pour une profession médicale.

Le conseil communautaire fixe le loyer à hauteur de 180 € TTC toutes charges comprises, hors frais d'électricité qui seront à charge de l'occupant à hauteur des frais réels

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

